

ASSEMBLÉE NATIONALE
25 juin 2020

BIOÉTHIQUE - (N° 2658)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 871

présenté par
M. Breton, Mme Corneloup, M. Ramadier et Mme Genevard

AVANT L'ARTICLE 19

Supprimer la division et l'intitulé du chapitre I^{er} du titre V.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Supprimer la rédaction de ce titre qui va au delà du contenu de ce projet de loi.

Pour exemple, l'intitulé du titre 1^{er} du projet de loi de bioéthique en 2011 était « Examen des caractéristiques génétiques ».